

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



Le **Mercredi 17 juillet 2013** à 18h30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION

Date	10/07/2013
Affichage	10/07/2013

**NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	26	7

THEME :

SPORTS ET SANTE 4.

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG ET L'ASSOCIATION POUR LE DON DU SANG BENEVOLE DE BRIANÇON.

Etaient Présents : CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, GUERIN Nicole, PETELET Renée, POYAU Aurélie, DJEFFAL Mohamed, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

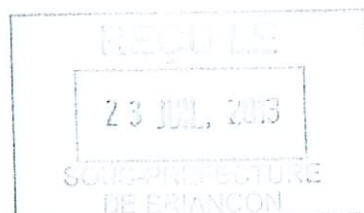
Etaient Représentés :

MARCADET Didier pouvoir à FROMM Gérard.
JIMENEZ Claude pouvoir à PROREL Alain.
BRUNET Pascale pouvoir à NICOLOSO Alain.
JALADE Jacques pouvoir à GUERIN Nicole.
RAPANOEL Séverine pouvoir à MARCHELLO Marie.
ESTACHY Monique pouvoir à SEZANNE Philippe.
SIMOND Stéphane pouvoir à FERRUS Christian.

Absents-Excusés :

MARCADET Didier, JIMENEZ Claude, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Pascal MUSSON.

Par délibération n°2012.07.04/172, le Conseil Municipal a approuvé, en sa séance du 4 juillet 2012, la signature de la convention de partenariat entre la Ville de Briançon et l'Etablissement Français du Sang,

Considérant que le don du sang, dans un contexte d'augmentation constant des besoins en transfusions depuis 2006, constitue un élément indispensable à la politique de la santé,

Considérant que grâce à l'engagement de la ville de Briançon pour le don du sang, l'Etablissement Français du Sang Alpes Méditerranée a pu organiser 14 collectes, prélever 450 dons en collectes mobiles et 1341 dons en site fixe depuis la signature de la convention en 2012, soit 12% d'augmentation par rapport à l'année précédente,

Considérant la nécessité de renforcer ce partenariat, et d'améliorer les moyens mis en œuvre pour encourager les habitants de Briançon à donner leur sang afin d'atteindre l'objectif d'obtenir 2000 dons en 2014, l'association pour le don du sang bénévole de Briançon se joint à cette convention et affirme ainsi son engagement dans les actions menées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter le principe de la signature de la convention jointe à la présente délibération entre la ville de Briançon, l'Etablissement Français du Sang et l'association des donneurs de sang bénévoles de Briançon ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,

Gérard FROMM



TRANSMIS LE 22 JUIL. 2013
PUBLIÉ LE 22 JUIL. 2013
NOTIFIÉ LE 24 JUIL. 2013

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE
L'ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG
LA MAIRIE DE BRIANCON
ET L'ASSOCIATION POUR LE DON DE SANG BENEVOLE DE BRIANCON**

Entre :

- Monsieur Gérard FROMM, maire de BRIANCON
- et
- Professeur Jacques CHIARONI, directeur de l'EFS Alpes Méditerranée
- et
- Madame Delphine MATHIS, présidente de l'Association pour le Don de Sang Bénévole de BRIANCON

déclarent la ville de Briançon « Commune partenaire du don du sang » .

Dans un contexte d'augmentation des besoins en transfusion depuis 2006, la mairie de BRIANCON souhaite devenir « Commune partenaire du don du sang ». Elle s'engage à soutenir l'Etablissement Français du Sang Alpes Méditerranée dans sa mission de collecter des dons de sang sur la ville de BRIANCON dès 2013.

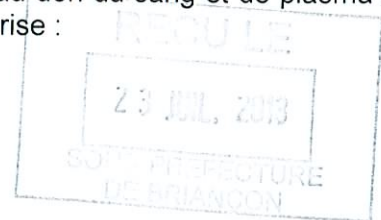
Les trois parties mettront en œuvre tous les moyens décrits dans cette convention pour encourager les habitants de BRIANCON à donner à la hauteur de 1600 dons de sang total en collectes mobiles et sur le site fixe .

Engagements de la mairie de BRIANCON :

Pour permettre à un maximum de Briançonnais de participer au don du sang et de plasma sur le site fixe de l'EFS et/ou sur toute autre collecte, la mairie autorise :

Pour l'organisation des collectes mobiles :

1. La mise à disposition gracieuse :
 - d'emplacements de parking pour l'unité mobile de prélèvements sur la Place de l'Europe, sur la place du marché 1 fois par mois
 - d'une salle accessible au grand public sur la commune permettant d'organiser en urgence une collecte de sang et plasma dans un contexte d'appel au don lié à une situation de crise (pandémie grippale, plan rouge..).
 - L'accès à une prise électrique pour l'unité mobile de prélèvement afin d'éviter la pollution et la nuisance sonore de notre groupe électrogène.
2. L'autorisation :
 - diffuser des messages sonores ponctuels lors de certaines collectes mobiles
 - disposer des banderoles et Akilux de promotion dans le respect du règlement local de publicité (avec un maximum de 7 banderoles pour chaque collecte à retirer le lendemain de la dite collecte).



Pour la promotion du site fixe et des collectes mobiles:

1. La mise en place d'une signalisation urbaine permettant d'identifier le site fixe de l'EFS : panneaux de circulation.
2. L'indication du site dans les documents d'information édités par la ville : plan des transports, plan remis par l'Office du Tourisme, autres documents (références des documents et échéance de bouclage à lister en lien avec la direction de la communication). L'intégration dans le dossier du nouvel arrivant d'un courrier d'information sur le site EFS (document fourni par l'EFS)
3. La mise à disposition des présentoirs spécifiques d'informations sur le don du sang dans les lieux suivants : mairie, bibliothèque, office du tourisme, les services techniques, parc des sports
4. L'affichage de la programmation des collectes mobiles sur les panneaux lumineux de la ville 7 jours avant la collecte (date de la collecte incluse)
5. La publication des horaires du site fixe et des dates des collectes de la ville sur l'Altimag.
6. La rédaction d'article sur L'EFS, le don du sang et l'annonce des dates de collecte dans la lettre d'information de la mairie de BRIANCON dans la mesure des contraintes de dates parution.
- 7 L'intégration de sujets sur les dons (sang total, plasma, moelle osseuse...) et la transfusion dans le programme annuel de sensibilisation à la santé
- 8 La promotion du site EFS de BRIANCON sur le site Web de la ville, avec la mise en ligne du logo sur la page d'accueil et la création d'un lien permanent vers les sites « www.dondusang.net ».

L 'Etablissement Français du Sang s'engage à :

1. afficher dans le site EFS un panneau d'information à destination des visiteurs qui annonce que la ville de BRIANCON est partenaire de ce lieu
2. mettre à disposition de la ville de BRIANCON dans le site EFS un espace d'informations dédié dont le contenu et l'animation sera défini et assuré par la ville (publications et dépliants d'informations, campagnes de prévention santé...)
3. fournir les supports de communication (dépliants, affiches, supports numériques...),
4. apposer le logo de BRIANCON Ville santé OMS sur les affiches des campagnes
5. présenter la ville de BRIANCON (par l'intermédiaire de son logo) comme partenaire sur le site Internet dondusang.net,
6. mettre à disposition le logo pour utilisation par la ville de BRIANCON,
7. organiser un point presse pour formaliser ce partenariat.

L'Association pour le Don de Sang Bénévole de Briançon s'engage à :

1. Soutenir l'EFS au travers d'une convention opérationnelle de partenariat et s'engage :
 - par la promotion du don et l'accueil des donneurs pour optimiser la fréquentation du dispositif de collecte
 - par l'installation et le retrait (au plus tard le lendemain) de la signalétique de promotion pour les collectes de sang organisées en ville
 - par la participation aux collectes événementielles : JMDS, Marché de Noël, le Mondial d'escalade...
2. Participer aux forum des associations chaque année pour promouvoir le don de sang .
3. Assurer un lien actif entre la municipalité et l'EFS en cas de besoin

La présente convention est signée pour un période de trois années. Elle pourra être reconduite à l'issue d'un bilan mené par les trois parties en 2016 sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties. En cas de non respect pour l'une ou l'autre des parties des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Fait le,à

Signature :
Monsieur Gérard FROMM
Maire de BRIANCON

Signature :
Professeur Jacques CHIARONI
Directeur de L'EFS AM

Signature :
Mme Delphine MATHIS
Présidente ADSB